



CONVENTION DE PARTENARIAT
Association EMMILENA VIETNAM – Laval Agglomération
projet humanitaire et santé au VIETNAM

Entre :

L'association étudiante EMMILENA VIETNAM,

Représenté par sa Présidente, Mme Noémie RÉBUFFÉ, autorisée à signer la présente convention de partenariat,
ci-après dénommée "EMMILENA VIETNAM"

ET

Laval Agglomération,

Domiciliée à 1 place du Général Ferrié – CS 60809 – 53008 LAVAL cedex et représentée par son Président en exercice, Monsieur Florian BERCAULT, dûment habilité à l'effet de la présente par délibération du bureau communautaire du 13 mars 2023.

VU la délibération du Bureau communautaire de Laval Agglomération en date du 13 mars 2023 approuvant l'attribution d'une aide au bénéfice de l'association EMMILENA VIETNAM pour son projet de stage à vocation humanitaire et santé, pour un montant de 1 000€ sur l'enveloppe dédiée aux initiatives étudiantes votée au budget primitif 2023, et approuvant la convention correspondante.

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes :

Préambule

Créée en septembre 2022, l'association Emmilena Vietnam est constituée de quatre étudiantes en formation d'infirmière à l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) de LAVAL. Ces étudiantes en deuxième année doivent réaliser un stage en milieu professionnel et elles ont décidées de partir avec un partenaire de l'école, "l'association mission stage" qui propose des missions humanitaires à l'étranger, notamment au Vietnam, au Cambodge et à Madagascar.

Ce projet de mobilité de cinq semaines (du 24 avril au 26 mai 2023) à vocation humanitaire et santé se déroulera dans la ville de Bien Hoa dans la province de Dong Nai au Vietnam. Le stage s'effectuera dans l'hôpital pédiatrique de la ville qui accueille 740 enfants et les quatre étudiantes seront hébergées dans un orphelinat où elles pourront mettre en œuvre des actions de soins éducatifs et préventifs auprès de la population. Ce projet vise également à collecter des dons de matériel médical et paramédical pour les hôpitaux, dispensaires et orphelinats.

Article 1 – Objet de la convention

Laval Agglomération a décidé de soutenir financièrement le projet humanitaire et santé porté par l'association étudiante EMMILENA VIETNAM de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Croix rouge Française de LAVAL, en allouant une subvention de 1 000 € au titre des initiatives étudiantes répondant aux priorités du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SLESRI).

La présente convention a pour objet de définir les conditions de versement de cette subvention.

Article 2 – Utilisation de la subvention

Il est expressément convenu et accepté que la subvention de la collectivité dédiée au soutien de l'action précitée, ne peut avoir d'autre objectif que la réalisation de cette action.

Article 3 – Montant et versement de la subvention

Laval Agglomération s'engage à contribuer financièrement au projet de mobilité à vocation humanitaire et santé vers le VIETNAM, pour un montant de **1 000 €** afin d'accompagner les quatre étudiantes sur les frais d'organisation du stage à l'hôpital et d'accueil à l'orphelinat (évalués à 1 145€/étudiant).

La subvention est versée dès la signature de la convention afin d'aider l'association à la poursuite de son projet.

L'association s'engage à être une représentante de notre territoire lavallois et de nos formations, à fournir un bilan des actions réalisées et un retour d'expériences dans le cadre de ce projet (humanitaire, relationnel, santé...) soit sous forme d'un écrit ou d'un reportage.

Article 4 – Actions de communication

L'association s'engage à faire apparaître le logo de Laval Agglomération sur ses différents supports de communication et sur les réseaux utilisés par elle.

Article 5 – Durée et prise d'effet

La présente convention prend effet à compter de sa signature et jusqu'au 31 juillet 2023.

Fait à Laval, le.....
en 2 exemplaires originaux

Pour l'association Emmilena Vietnam,
La Présidente,

Noémie RÉBUFFÉ

Pour Laval Agglomération,
Le Président,

Florian BERCAULT